



BULLETIN D'ADHESION

SAISON 2022-2023



Plouzané Athlétique Club de Football

Section Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Trémaïdic

Stade de Trémaïdic – 29280 Plouzané

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

A remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association)

Nom : Prénom

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tèl : Email :

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association Plouzané Athlétique Club Football. A ce titre je déclare reconnaître l'objet de l'association et en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association et accepte de verser ma cotisation due pour la saison en cours (du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023)

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 10 € par enfant. La cotisation est plafonnée à 20 € par famille. (offerte à partir du 3^{ème} enfant inscrit). Les enfants inscrits à la section Football accèdent sans adhésion supplémentaire à la section Accueil de Loisirs de Trémaïdic (dans ce cas ne pas compléter ce bulletin).

Nb d'enfants inscrits à l'ALSH Trémaïdic Montant de la cotisation : € Nom/prénom des enfants :

-

Fait à, Le

Signature (faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

Reçu pour adhésion (exemplaire à remettre à l'adhérent)

Je soussigné (e) déclare avoir reçu le bulletin d'adhésion de :

NOM : **Prénom :**

ainsi que sa cotisation annuelle d'un montant de : €

L'adhésion du membre ci-dessus est ainsi validée. Ce reçu confirme la qualité du membre de postulant, ouvre droit à la participation à l'Assemblée Générale de l'association, à l'accès à la Section Accueil de Loisirs de Trémaïdic, et à l'entrée gratuite aux matchs de championnat de football disputés au stade de Trémaïdic siège de l'association du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Fait à, Le

Le Président (ou son représentant) :